

Affaire suivi par :
Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 31 mars

A 14h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

31 mars 2023

Gymnase SALUDEN
10 rue Paul Letombe
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le Responsable d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

SB B Af. LP

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Pascal BUTIN

Représentant Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Lieutenant Samy BECK

Représentant Madame la Commissaire
Excusé

Services Techniques
Monsieur Franck MARJERIE

Monsieur Lyubomyr PALYVODA

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

31 mars 2023

Gymnase SALUDEN
10 rue Paul Letombe
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Assistaient également à la visite

Responsable de l'établissement
Monsieur LANDES

Il s'agit d'un bâtiment de type X, de 3^{ème} catégorie, composé d'une salle omnisport comprenant des gradins, 4 vestiaires, locaux divers (local technique, local presse, infirmerie, arbitre, rangement matériel, ...).

L'établissement dispose des équipements techniques suivants :

- chaufferie au fuel
- équipement d'alarme de type 4
- éclairage de sécurité réalisé par blocs autonomes

Effectif du public susceptible d'être admis :

- | | | |
|-------------|---|---------------|
| - Public | : | 542 personnes |
| - Personnel | : | 10 personnes |

EFFECTIF TOTAL : 552 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de type X de 3^{ème} catégorie.
Arrêté du 25 juin 1980 modifié.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

SB B P. CP 1

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 22 mars 2023
- rapports de vérifications périodiques des installations de moyens de secours contre l'incendie et du système d'alarme établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 12 mars 2023 avec observations
- rapports de vérification des moyens de secours établis par la société IPS en date du 27 mars 2023
- rapport de maintenance de la chaudière établi par la société DALKIA en date du 21 mars 2023
- Certificats de ramonage établis par la société BLM en date du 29 juillet 2022
- registre de sécurité

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

31 mars 2023

Gymnase SALUDEN
10 rue Paul Letombe
93360 NEUILLY-PLAISANCE

La commission communale de sécurité a effectué les essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique normale de l'équipement d'alarme :

- éclairage de sécurité par coupure des circuits lumière dans la totalité de l'établissement
- essai du téléphone
- vérification de l'ouverture de toutes les portes des issues de secours
- action sur le déclencheur manuel situé à proximité de la sortie côté bureau handball entraînant la diffusion immédiate de l'alarme générale sonore

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ installer des ferme-portes sur les portes des locaux à usage de réserve notamment le local presse, le local entretien et le local associations et écoles
- 2/ remplacer la poignée de la vanne police absente du local chaufferie
- 3/ tenir à jour le registre de sécurité
- 4/ terminer la levée des observations des rapports précités mentionné ci-dessus

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

SB B [Signature] LP

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

La commission communale de sécurité a été informée de l'utilisation occasionnelle de l'établissement en lieu de culte. Elle informe le chef d'établissement de la nécessité de déposer un dossier au titre du GN6 du règlement de sécurité pour utilisation de locaux de manière exceptionnelle

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

31 mars 2023

Gymnase SALUDEN
10 rue Paul Letombe
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

SB B Ff. LP